

ÉCOLE DOCTORALE N° 245

Sciences économiques, juridiques, politiques et
de gestion - SEJPG

ÉTABLISSEMENT

Université Clermont Auvergne

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A



Pour le Hcéres¹ :

Nelly Dupin, Président par intérim,
Secrétaire générale

Au nom du comité d'experts² :

Vincent Merlin, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Vincent MERLIN, Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS),
Université de Caen Normandie

Mme Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, École Supérieure des Professions
Immobilières

Experts : M. Yannick BLANDIN, Université de Poitiers
M. Thierry MARTIN, Université de Franche-Comté
M. Cédric RIBEYRE, Université Grenoble-Alpes

Conseillère scientifique représentante du Hcéres :

Mme Patricia PARTYKA

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2019-2020 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2019 ET D'UNE VISITE DE L'ED EN NOVEMBRE 2019

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale (ED) n° 245 – *Sciences économiques, juridiques, politiques et de gestion* (SEJPG) est l'une des cinq écoles doctorales de l'Université Clermont Auvergne (UCA), qui est issue de la fusion au 1er janvier 2017 des deux universités clermontoises : l'Université Blaise Pascal et l'Université d'Auvergne. Elle est membre du collège des écoles doctorales (CED) et son secrétariat est implanté à la Maison des sciences de l'homme de Clermont-Ferrand.

D'un format classique (droit-économie-gestion, section 01 à 05 du conseil national des universités -CNU), elle accueille les doctorants de quatre unités de recherche (UR) :

- Le Centre d'études et de recherches en développement international (CERDI), unité mixte de recherche (UMR) 658, Centre national de la recherche scientifique (CNRS) UCA ;
- Territoires, UMR 1273, Institut national de la recherche pour l'agriculture (INRA), UCA, AgroParisTech, Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA), Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (VetAgro Sup) ;
- Centre Michel de l'Hospital (CMH), équipe d'accueil (EA) 4232, UCA ;
- Clermont Recherche Management (CleRMa), EA 3849, UCA et Ecole supérieure de commerce (ESC) Clermont-Ferrand.

Ses effectifs sur la période sont globalement stables, autour de 200 inscrits, passant de 200 en 2013/2014 à 205 en 2018/2019, avec un creux à 184 en 2015/2016 et un pic à 208 en 2014/2015. Entre disciplines, on note une augmentation des effectifs sur la période en économie, de 75 à 104, et une chute en droit, de 83 à 68. L'évolution en gestion montre une hausse, sur des effectifs plus réduits, de 34 à 40. Les doctorants sont présents dans les laboratoires, sur des sites distincts. L'école doctorale peut compter sur la présence de 79 personnels habilités à diriger des recherches (HDR) pour soutenir sa politique d'encadrement doctoral.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

L'ED 245 est gouvernée par une directrice, accompagnée de deux directeurs adjoints couvrant ainsi les trois disciplines, droit, économie et gestion. La direction s'appuie sur les délibérations de son conseil, dont la composition est conforme à l'arrêté de mai 2016. Le conseil de l'ED est composé de 26 membres, dont 13 représentants des UR, 2 représentants des catégories de personnel bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé (BIATSS), 5 représentants élus des doctorants et 6 membres extérieurs. Cependant, dans la période qui nous occupe, il n'y avait plus de représentant des doctorants au conseil. Ces élections sont organisées directement pour toutes les écoles doctorales par l'établissement. Ce dernier, accaparé par le processus de fusion des deux universités clermontoises, n'a pas organisé ces élections en temps et en heure, et les anciens représentants des doctorants ne siégeaient plus, ayant tous soutenus. Le processus de renouvellement des représentants étudiants de toutes les ED du site est en cours, mais il serait souhaitable que cette situation ne se renouvelle pas à l'avenir.

L'école doctorale peut compter sur le soutien administratif à temps plein d'une secrétaire, qui est présente deux jours par semaine à son bureau de la Maison des sciences de l'homme (MSH), et le reste du temps à son bureau du pôle des études doctorales et HDR de l'Université. Le conseil se réunit trois fois par an (janvier, juillet, septembre). Actuellement, les procès-verbaux ne sont pas disponibles sur le site internet de l'ED, même s'ils sont diffusés aux membres du conseil. L'ED dispose de statuts depuis 2015, statuts qui se sont transformés en règlement intérieur en 2019 (prise en compte de l'arrêté du 25 mai 2016). Ce travail a été piloté par le collège des écoles doctorales, ce qui permet une harmonisation des règlements intérieurs sur le site clermontois, tout en respectant les spécificités des disciplines.

En janvier 2017, l'Université Blaise Pascal et l'Université d'Auvergne ont fusionné pour former l'Université Clermont Auvergne. L'école doctorale SEJPG est l'un des cinq écoles de la nouvelle université. Elle s'appuie sur les quatre laboratoires qui la composent, et sur le réseau assez dense de tutelles et de partenariats de ceux-ci. Elle est présente de par son secrétariat sur le site de la MSH de Clermont-Ferrand, même si aucun des laboratoires n'y est physiquement installé. Les disciplines sont regroupées au sein de l'UCA dans un *collegium* unique, lui-même regroupant trois écoles disciplinaires (droit, économie et gestion). En parallèle, le collège doctoral joue un rôle décisif dans la coordination des politiques scientifiques et budgétaires des cinq ED de l'établissement ; il contribue à l'uniformisation des pratiques (par exemple, via l'harmonisation des règlements intérieurs) et à la formation des doctorants par des modules d'insertion socio-professionnelle.

Depuis la création de l'UCA, le pôle études doctorales et HDR est une structure rattachée à la direction de la recherche et de la valorisation qui rassemble les personnels dont la mission relève du suivi doctoral et de l'insertion postdoctorale. La gestionnaire de l'ED SEJPG est donc désormais intégrée à un service de l'UCA et placée sous une double tutelle, administrative et « politique » (celle du directeur élu). Elle partage donc son temps de travail et de présence entre les deux bureaux dont dispose l'ED, l'un à la MSH, l'autre à la direction de la recherche et de la valorisation, le bureau de la MSH assurant sa proximité avec les doctorants et encadrants. Cette gestion en bi-site semble convenir à la direction de l'ED, à sa gestionnaire et aux doctorants. Sur le plan financier, l'ED dispose depuis 2017 d'un budget de 33 000 euros, dont 18 000 euros pour un budget de fonctionnement propre, et 15 000 euros pour l'aide aux soutenances. Le budget soutenance est versé pour moitié à l'ED et pour moitié aux laboratoires, ce qui ne simplifie pas sa gestion. Une partie du budget propre est utilisée pour un appel d'offre de bourse de mobilité en faveur des doctorants. L'UCA met à disposition de l'école un volant de cinq contrats doctoraux établissement (chiffre tendanciuellement en baisse sur longue période, stable depuis la campagne 2018). Ponctuellement, l'UCA propose des contrats fléchés sur une thématique, et l'ED a pu bénéficier d'un sixième contrat en 2018. L'école doctorale dispose d'un site internet complet et lisible, régulièrement mis à jour.

La politique de recrutement de l'école relève de trois comités de thèse disciplinaires (droit, économie, gestion) séparés, obéissant à leurs organisations propres et de composition différente selon les disciplines. Il n'y a pas d'instance commune de recrutement, le conseil de l'ED apparaissant plus comme une chambre d'enregistrement *ex post*. De plus, la répartition des contrats entre les trois disciplines est faite en amont, indépendamment de la qualité des candidats. Aussi, l'école doctorale n'a pas de politique sur le conflit d'intérêt : un membre d'une commission de recrutement pour un contrat doctoral peut voter sur un projet de thèse qu'il encadre. De fait, aucune règle sur la non-participation des collègues déposant un sujet à ces comités n'est appliquée (alors qu'il existe des écoles doctorales qui appliquent de telles règles). L'ED affiche cependant quelques critères communs : un candidat doit au minimum avoir obtenu la note de 12/20 en master, et de 12 à son mémoire de recherche. Aussi, la procédure a été harmonisée. Une liste de projets de recherche est proposée par les laboratoires aux comités disciplinaires, qui tranchent. Les sujets retenus sont affichés en juillet par les laboratoires et l'ED sur leurs sites. Fin août, les comités disciplinaires auditionnent et classent les candidats. Le faible nombre de contrats établissement pousse l'école doctorale à rechercher d'autres sources de financement : bourses des conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE), bourses campus France, bourses des gouvernements étrangers, bourses de la Région, bourses sur financement européen, et financements du projet d'I-site. La spécialisation du CERDI en économie du développement lui permet d'attirer de bons candidats étrangers dès le master, et de bénéficier d'un vivier de candidats importants. De plus, cette orientation vers l'international permet à plusieurs de ses candidats en thèse de bénéficier de bourses campus France et de bourses de gouvernements étrangers. Sans bénéficier du même écosystème vertueux, les échanges avec la direction de l'ED ont confirmé qu'il n'y avait pas de déficit de candidats dans les sciences de gestion et en droit pour le concours des allocations doctorales établissement. Enfin, l'ED accueille des doctorants salariés. Ce peut être des cadres d'institutions internationales (Organisation mondiale de la santé –OMS, Banque mondiale, Fonds monétaire international –FMI, ministères...), des cadres d'entreprises, ou encore des juristes pour lesquels la thèse est une étape dans leur carrière. Au final, une quarantaine de nouveaux doctorants s'inscrivent par an, dont la moitié dispose d'un financement spécifiquement dédié au doctorat. Malgré la politique affichée par l'ED, il reste un volant important de thèses non financées (37 % en droit, 25 % en gestion, 18 % en économie, 22 % au total). Les

autres doctorants bénéficient d'un emploi salarié et sont considérés comme financés. On notera que le nombre de doctorants bénéficiant d'un financement CIFRE croît (de 5 en 2014, à 11 en 2019).

Un premier objectif de la politique scientifique est de promouvoir la pluridisciplinarité, en organisant des journées sur un thème commun (approches croisées de la sécession en 2018, risque, perception et adaptation en 2019) abordé sous plusieurs angles. Une université d'automne franco-chinoise, co-organisée avec l'ED *Lettres, sciences humaines et sociales*, permet aussi aux doctorants d'élargir leurs horizons disciplinaires et scientifiques. Chaque année, une journée doctorale regroupe des laboratoires français impliqués en économie du développement et ces rencontres ont été organisées en 2013 et 2017 à Clermont-Ferrand par le CERDI. L'aspect le plus marquant de la politique scientifique est l'ouverture internationale de l'école, en partie liée à la spécialisation du CERDI en économie du développement. Ces terrains permettent d'attirer des doctorants de nombreux pays, et plus de 30 nationalités sont représentés dans l'effectif. L'ouverture internationale passe aussi par une politique de cotutelle active, passant de trois en 2013 à une vingtaine par an depuis 2016. Mais cette internationalisation dépasse le vivier naturel de l'Afrique, de l'Amérique Latine et du Proche-Orient puisqu'elle a aussi permis d'accueillir de jeunes chercheurs scandinaves par exemple ; et récemment, plus de 50 % des conventions de cotutelles étaient signées avec des universités européennes ou nord-américaines. Au final, plus de 64 % des doctorants étaient d'origine étrangère en 2018/2019. Ils représentent plus de 75 % des doctorants en économie, mais moins en gestion (45 %) et en droit (35 %). En économie, beaucoup de doctorants arrivent à l'UCA dès le niveau master, pour préparer leur admission en doctorat. L'école doctorale reste souple sur le format de la thèse, qui peut être présentée sous la forme de thèse par article. Cette pratique se développe en économie et dans certains champs de la gestion.

- **Encadrement et formation des doctorants**

Avec un ratio d'environ 2,66 doctorants par encadrant, le taux d'encadrement permet un bon suivi des doctorants. Il est plus élevé en économie, avec des taux d'encadrement au-dessus de 5. Un seul directeur de thèse a clairement un nombre de doctorants trop élevé, à 9,5. La durée des thèses reste un peu élevée, oscillant au-dessus ou au-dessous de 60 mois selon les années, sans tendance à la réduction. La durée moyenne des thèses est moins élevée en économie, et plus élevée en droit, où elle reste très souvent supérieure à 6 ans. On note qu'il y a toujours un flux d'abandons : 13 en 2015/2016, 17 en 2016/2017, 7 en 2017/2018, 7 en 2018/2019. Si l'on rapproche ce nombre au chiffre d'une quarantaine de nouveaux doctorants par an, il reste élevé, surtout en début de période. On peut espérer que les procédures de suivi mises en place puissent permettre de réduire de façon importante le nombre d'abandons.

Les doctorants peuvent suivre toute une palette de cours proposés soit directement par le collège des études doctorales (CED) ou au niveau de l'ED, soit par les formations de master en droit-économie-gestion. Le CED se focalise sur les modules liés à l'insertion socio-professionnelle, et les laboratoires proposent des formations spécifiques en piochant en partie dans les cours des masters. Comme prévu par les textes, le CED propose bien une formation à l'éthique. En tant que telle, l'ED n'offre pas de formation spécifique et se concentre plus sur l'organisation de journées, de conférences, et de rencontres doctorales. L'ED a rendu obligatoire la présentation par les doctorants de leur travail dans les séminaires de laboratoire au moins une fois dans les trois premières années de la thèse. Les doctorants doivent valider leurs obligations concernant le suivi des formations pour demander une inscription dérogatoire et être autorisés à soutenir. Des doctorants ont souligné lors des entretiens que l'ED rendait obligatoire certaines activités auxquelles il leur est difficile de participer lorsqu'ils ne sont pas présents sur le site. L'ED devrait se montrer plus souple sur ce point. Les doctorants participent à des actions de médiation scientifique via la manifestation « Le Puy de la recherche » et la participation au concours « Ma thèse en 180 secondes » (MT 180). En 2019, des doctorants de l'école doctorale ont participé aux manifestations organisées par l'UCA dans le cadre de la fête de la science. Comme souvent, les doctorants ont une opinion mitigée des formations qui leur sont proposées. Celles-ci peuvent parfois parfaitement faire échos aux préoccupations des doctorants, mais d'autres en restent loin. Aussi, les doctorants regrettent que certaines formations du CED soient annoncées trop tardivement pour qu'ils puissent prendre leurs dispositions pour les suivre.

L'ED met en place les comités de suivi individuel (CSI) de thèse dès la première année. Plusieurs doctorants ont regretté de ne pas avoir été plus impliqués dans la mise en place de ces comités et ont parfois souligné une trop grande proximité des membres du comité avec le directeur de thèse ou la direction du laboratoire. La possibilité d'avoir des membres extérieurs à l'UCA ne semble pas avoir été saisie par l'ED. Ici aussi, les impressions des doctorants sur l'utilité des CSI sont très variées, de « très utile » à « expédié et dispensable ». Un modèle de portfolio du doctorant très complet est disponible sur le site de l'ED, qui reprend toutes les compétences qu'un doctorant peut acquérir au cours de sa formation doctorale.

- **Suivi du parcours professionnel des docteurs**

L'école doctorale s'est appuyée sur le dispositif mis en place au niveau du collège des écoles doctorales pour l'enquête sur le suivi des doctorants. Cette enquête est pilotée par le pôle études doctorales et HDR de la direction de la recherche et de l'innovation de l'UCA. L'école doctorale a pu compléter les données en suivant les anciens doctorants sur des réseaux sociaux. Le taux de réponse des docteurs est satisfaisant (entre 70 % et 100 %). Il montre une très bonne insertion des doctorants, ce qui est souvent le cas pour les disciplines concernées (forte demande d'enseignants dans le privé et le public, en France comme à l'étranger, possibilités de recrutement dans le secteur privé). Le taux d'insertion à trois ans est toujours supérieur à 90 %, et est même de 100 % pour la cohorte de 2014. Les emplois occupés correspondent à leur formation. Il est aussi à noter que le CERDI utilise ses réseaux pour faire passer des entretiens d'embauche fictifs aux doctorants qui seraient intéressés à postuler au FMI ou à la Banque mondiale.

AUTOÉVALUATION ET PROJET

Concernant le bilan, l'ED présente une analyse claire des points faibles / points forts / menaces / opportunités. Les points forts concernent l'adossement à la recherche pertinent, le dynamisme des équipes, la forte intégration professionnelle des doctorants, la grande ouverture à l'international. Les points faibles insistent sur le manque de moyens (budget, nombre de contrats), la part encore importante de doctorants non financés, et la durée des thèses.

Au titre des menaces, l'impact des moyens limités, qui peut avoir des conséquences sur l'organisation des soutenances de thèses est cité, de même que l'hétérogénéité méthodologique de l'école.

Le projet d'I-Site CAP 20-25 est cité comme la principale opportunité pour l'école doctorale, même si les discussions avec l'équipe dirigeante de l'ED n'ont pas permis d'identifier clairement via quels leviers l'ED pourra en bénéficier.

Par contre, le projet proposé par l'ED est peu développé. Il se situe dans la continuité de l'existant. Il insiste sur la volonté de réduire le nombre de thèses non financées et la durée de celles-ci, avec un point de vigilance particulier sur les thèses longues (plus de six ans). L'équipe de direction a déjà été renouvelée en cette rentrée 2019.

APPRÉCIATION GLOBALE

L'école doctorale *Sciences économique, juridiques, politique et de gestion* est une école organisée sur un schéma disciplinaire classique en France, ce qui n'empêche pas une forme d'hétérogénéité méthodologique. Sur la période, elle a su maintenir son attractivité et s'est ouverte fortement à l'international, grâce au soutien de programmes européens, à l'augmentation des cotutelles de thèses, et à l'obtention de bourses financées par des gouvernements étrangers. Elle a su aller chercher des financements doctoraux extérieurs (CIFRE, bourses étrangères, etc...). Les résultats de l'enquête sur le devenir des doctorants sont très bons, avec plus de 90 % des docteurs occupant un poste trois ans après leur thèse, postes qui correspondent dans une large majorité à leur niveau de compétences. L'ED bénéficie aussi du soutien de l'agglomération de Clermont-Ferrand, de la Région, et du projet d'I-Site. Les moyens financiers accordés à l'ED sont suffisants, mais sans excès, ce qui peut parfois poser des difficultés en particulier pour l'organisation des soutenances. Elle peut cependant dégager dans son budget une petite enveloppe pour l'aide à la mobilité internationale. Au travers des journées et des événements qu'elle organise, elle promeut l'interdisciplinarité. Certains points de l'organisation restent à améliorer pour offrir de meilleures conditions d'études aux doctorants.

- **Points forts**

- Un attrait des études doctorales portées par l'école, avec un vivier clairement identifié de candidats et un nombre de doctorants stable.
- Une internationalisation forte des études doctorales.
- Une enquête sur le devenir des doctorants très complète et une insertion professionnelle excellente.
- Un site internet opérationnel.
- Un soutien important de l'environnement local (Ville, Région, I-Site).

- **Points faibles**

- Un aspect trop disciplinaire et disparate des procédures de recrutement.
- Une mise en place des CSI perfectible, avec une distance et une indépendance vis-à-vis des directeurs de thèse à renforcer.
- Une durée des thèses trop longue.
- Une aide à la mobilité trop dépendante des moyens des unités de recherche, non compensée par les moyens de l'ED malgré ses efforts, introduisant une disparité de traitement des doctorants.

RECOMMANDATIONS

A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale devrait encore améliorer certaines de ses procédures (concours, recrutement, mise en place des CSI), pour tendre vers les meilleurs standards du domaine et garantir l'impartialité de traitement entre les candidats.

L'ED comme le CED auraient avantage à évaluer davantage la pertinence et l'utilité des formations et conférences proposées.

Il serait utile de rester vigilant sur le taux d'abandon, ainsi que sur le nombre de thèses longues.

A L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Le soutien à l'ED de la part de l'établissement reste mesuré, aussi bien en termes de contrats doctoraux que de budget de fonctionnement.

Les opportunités offertes par l'I-Site et la mise en place de nouvelles structures n'ont pas été clairement déclinées pour le secteur droit économie gestion au cours de la visite. L'établissement devrait veiller à ne pas marginaliser une école doctorale qui a su obtenir plusieurs résultats remarquables (attractivité, internationalisation).

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT



UNIVERSITÉ
**Clermont
Auvergne**

Cabinet de la Présidence
49 Boulevard François Mitterrand,
CS60032
63000 Clermont-Ferrand
Tel. 04 73 40 61 80
www.uca.fr

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur du département des formations
HCERES

Clermont-Ferrand, le 10 février 2020

Réf : MB/PH/ n°2020 - 21

Objet : Observation de portée générale sur le rapport d'évaluation DEF-PED210019651 - École doctorale n° 245 Sciences économiques, juridiques, politiques et de gestion - 0632035V

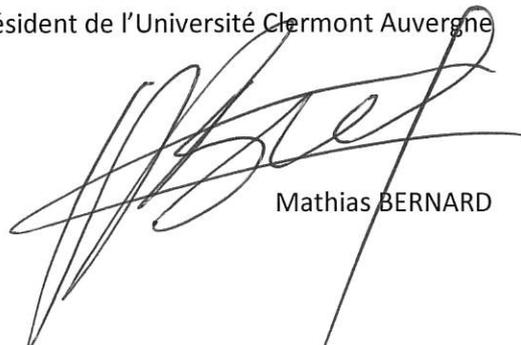
Monsieur le Directeur,

Nous tenons tout d'abord à remercier le Comité d'évaluation pour le travail important qui a été effectué et avant et durant cette visite sur site

Nous nous réjouissons que la qualité et le dynamisme de cette école doctorale aient été reconnues, et l'Université accompagnera bien sur cette structure, afin de tirer le meilleur parti des recommandations qui lui ont été faites, en particulier dans la mise en place de son Projet 2021-2025.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de l'Université Clermont Auvergne



Mathias BERNARD